

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 octobre 2025

*Egalité des chances : mythe ou réalité ?*

*Rapport annuel sur l'état de la France 2025*

**Déclaration du groupe Familles**

L'angle retenu pour ce rapport annuel sur l'état de la France 2025 interrogeant la promesse républicaine d'égalité est très pertinent, à l'heure où les inégalités persistent pour certaines et s'accroissent pour d'autres. Les préconisations du présent avis pourraient redonner une boussole à l'intervention publique pour plus de justice sociale. Il en va de la cohésion sociale au sein de notre pays pour que toutes les familles dans leur diversité gardent confiance en l'avenir et ne renoncent pas à leur désir d'enfant. Les réponses aux enjeux démocratiques et démographiques se trouvent, pour partie dans la confiance de toutes et tous, en l'égalité des chances.

L'égalité au travail entre hommes et femmes renvoie en outre, à la nécessaire conciliation vie familiale-vie professionnelle. Il faut garantir également à chaque famille un accès équitable à un mode de garde. S'y ajoute, comme le souligne le rapport des 1 000 premiers jours, l'importance de la présence des parents durant la première année de l'enfant. Le présent avis recommande donc que les politiques publiques puissent soutenir les choix des parents pour une meilleure répartition des charges parentales et domestiques. Le congé supplémentaire de naissance ouvert dans le PLFSS 2026 irait dans ce sens.

Le groupe Familles retient avec attention les préconisations visant à restaurer l'égalité des chances entre les territoires face au décrochage scolaire. Pour les réduire, l'avis appelle à dépasser la seule logique de compensation pour construire une véritable politique d'égalité républicaine. La focale doit se porter sur l'accès généralisé à la Formation répondant aux attentes et besoins de la collectivité, tout en respectant les souhaits, compétences et capacités des citoyens notamment des jeunes.

Un socle commun de droits sociaux doit garantir sur l'ensemble du territoire national, le développement planifié de services publics à différentes échelles, en corrélation avec l'évolution des attentes et besoins de la population.

Le groupe Familles a adopté l'avis.